

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 3 JUIN 2021

DEL-2021-116

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis – Bargy - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARBIER, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD C, BOUVARD M, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, LEOTY, MEYNET-CORDONNIER, PENHOUEÏT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants :

Mme ARMAND-GRASSET.

M. NEVES.

Avaient donné pouvoir :

Mme BOUCHET.

MM. BARTHALAIS, BUFFLIER, BURNET, COUTIER, GILLET, MARTIN-COCHER, SIBILLE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER, METRAL, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BONTEMPS, BOUCLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, DEAGE, DEFAGO, DUNAND, GILBERT, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, FORSTER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 83

Présents : 34

Représentés par mandat : 8

En application des dispositions des lois n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et n° 2021-689 du 31 mai 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : TAUX DE PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES N'AYANT PAS TRANSFERE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Exposé du Président,

Par délibération du 14 décembre 2020, le Comité a fixé les taux de participation financières des communes et intercommunalités pour l'année 2021.

Pour rappel, le Syndicat réalise, en tant que maître d'ouvrage, les opérations de travaux dans les domaines de réseaux de distribution de l'électricité, de l'éclairage public et des réseaux de communications électroniques. Le montant des opérations comprend les coûts des études, de la maîtrise d'œuvre, de coordination d'hygiène et de sécurité et des travaux.

Il finance en partie ses travaux à travers la perception de la Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) qu'il perçoit pour les communes sous concession Enedis.

Dans un souci d'équité, vis-à-vis des communes adhérentes qui ont transféré la TCCFE au Syndicat, il est proposé de réviser les conditions de financement du Syndicat pour les communes qui n'auraient pas procédé à un tel transfert précédemment fixées, dans les conditions suivantes :

- Taux de participation du SYANE pour les travaux d'enfouissement du programme principal : 20 % (contre 30 % précédemment),
- Taux de participation du SYANE pour les travaux d'éclairage public du programme principal : 20 % (contre 30 % précédemment).

Les membres du Comité sont invités :

- A approuver la modification des taux de participations et de contributions financières, et autres cotisations, ci-avant présentée pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE